



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0379

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Parc privé - Avenants n° 2 aux conventions signées avec l'Etat et l'Anah - Année 2008**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat**

**Rapporteur : Monsieur Brachet**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

**Séance publique du 17 novembre 2008****Délibération n° 2008-0379**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Parc privé - Avenants n° 2 aux conventions signées avec l'Etat et l'Anah - Année 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4756 en date du 11 février 2008, le conseil de Communauté a approuvé l'avenant, pour 2008, à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat signée le 18 avril 2006.

En matière d'aide au logement privé (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat - Anah), cet avenant prévoyait d'affecter aux diverses actions une enveloppe de 6,626 M€. En outre, 2,850 M€ étaient prévus pour les interventions dans les plans de sauvegarde en faveur des copropriétés dégradées. Au total, l'Anah apportait ainsi une contribution de 9,476 M€. De son côté, la Communauté urbaine s'engageait pour 3,7 M€, soit 1,9 M€ pour les missions d'ingénierie et 1,8 M€ pour les subventions aux propriétaires. Ces dispositions sont intégrées dans l'avenant annuel 2008 à la convention signée en 2006 avec l'Anah pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Par décision en date du 3 juillet 2008, le conseil d'administration de l'Anah a décidé d'augmenter l'enveloppe de crédits destinés au traitement de l'habitat indigne. Pour l'agglomération de Lyon, l'enveloppe supplémentaire est de 620 000 € pour l'année 2008, portant ainsi l'enveloppe totale de crédits de l'Anah à 10,096 M€.

L'objectif de traitement de 170 logements indignes est inchangé.

Il convient donc d'adopter un avenant n° 2 à chacune des conventions suivantes :

- convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat,
- convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah ;

Vu lesdits avenants n° 2 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les avenants n° 2 pour l'année 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat et à la convention passée avec l'Anah pour la gestion des aides à l'habitat privé, portant sur une enveloppe complémentaire de 620 000 €.

**2° - Arrête** le montant actualisé de la programmation 2008 relative au logement privé de l'Anah à hauteur de 10 096 000 €.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.**